Règlement du trophée

« Pas de femmes hors- jeu dans le sport mosellan »

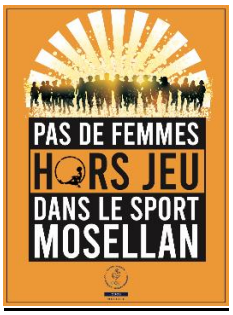

But :

Le trophée « Pas de femmes hors-jeu dans le sport mosellan » sera décerné tous les deux ans pour promouvoir les progrès en matière d'égalité femmes / hommes dans le sport en Moselle.

Ces trophées seront remis en reconnaissance de projets, d'actions, de sensibilisation, de contributions remarquables qui encouragent, valorisent, développent, renforcent la participation des filles et des femmes dans le sport et sa gouvernance.

Critères d'attribution :

Peuvent-être récipiendaire de ce trophée, les structure sportive (club et CoDep) et les personnalités bénévoles et/ou salarié œuvrant pour la thématique en Moselle. Les actions mises en place peuvent-être (exemple) :

- L'engagement pour une intégration de filles ou femmes éloignées de la pratique sportive,
- La formation ou la sensibilisation aux actions de mixité ou d'égalité femmes / hommes dans le sport et sa gouvernance,
- Les actions de promotion de l'arbitrage féminin ou d'actions remarquables menées par une arbitre,
- Les actions de promotion et ou sensibilisation d'entraîneures,
- Le soutien d'une structure à la formation des femmes à l'engagement dans les fonctions dirigeantes des clubs ou comités départementaux,
- La promotion des femmes dans le sport à travers les médias,
- Le rôle moteur et le dynamisme d'une femme ou d'une structure dans la défense de l'égalité femmes / hommes dans le sport mosellan,

Qui peut être candidate/ candidat ?

Cela peut être :

- Une structure sportive fédérée (club ou comité) relevant des disciplines affiliées au CNOSF et pour les comités, ceux à jour de leur cotisation au CDOS
- Une personne physique (homme, femmes, bénévole, salarié(e), athlète, dirigeant(e), entraîneur(e), arbitre, journaliste, …)

La procédure :

Les candidatures sont à remplir dans le corps du mail initial ou via ce lien GoogleForms : https://forms.gle/3HkVFZhdEcFqNJ2CA

Les candidatures peuvent être envoyées par un président de comité ou de club, par un président ou un membre du comité directeur d'un club fédéré, par un membre des commissions sport et femmes ou une candidate qui souhaite s'auto-désigner et qui devra néanmoins être soutenue par un courrier d'un membre de son club ou comité.

Dépôt des candidatures

L'appel à candidature se fera entre le **15 mai 2023 et le 15 novembre 2023**.

Le COPIL d'attribution se réunira entre le **15 novembre 2023 et le 15 janvier 2023.**

La liste des récipiendaires sera notifiée **le 8 février 2023**.

La cérémonie de remise aura lieu le **8 mais 2023.**

Protection des données :

Les données récoltées lors des candidatures serviront exclusivement :

- Lors de la réception des dossiers,
- Lors de l'évaluation des dossiers et exclusivement dans le cadre de l'action « Pas de femmes hors- jeu dans le sport mosellan »,
- Lors de la confirmation de conformité du dossier reçu,
- Lors de la confirmation de l'octroi d'un trophée,
- Les données seront conservées au CDOS57 et ne serviront qu'à l'action ' pas de femmes hors- jeu dans le sport mosellan '
- Les informations fournies dans le cadre de la candidature au trophée ' pas de femmes hors-jeu dans le sport mosellan ' devront être exactes, complètes et à jour,
- Les candidats-tes, soutiens et personnes référentes pourront demander l'accès à leurs données, à leur suppression ou leur correction, si, ils / elles les jugent partielles ou mensongères.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

BRYAN GRANDCHAMP
AGENT DE DÉVELOPPEMENT
COMITÉ DÉPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DE MOSELLE
TEL : 06.75.68.80.02